

CORONAVIRUS – REPRISE UNIQUEMENT SOUS CONDITIONS, AVEC PRÉCISIONS ET SANS PRÉCIPITATION

Le Syndicat des enseignants romands (SER) a pris acte de la décision du Conseil fédéral concernant la réouverture des écoles le 11 mai. Il tient à souligner l'incohérence ressentie par rapport à la nécessité de fermer abruptement les écoles le 13 mars pour préserver les enfants et les enseignant·es et la possible réouverture des écoles sans que les éléments scientifiques aient réellement changé. La décision de réouverture qui sera prise le 29 avril devra s'appuyer sur une caution scientifique, en particulier en ce qui concerne le rôle potentiellement vecteur des jeunes. L'école ne doit pas devenir le vecteur d'une nouvelle pandémie. Les cantons ont un certain temps pour gérer le retour en classe des différents degrés. Il est cependant nécessaire d'avoir une coordination entre tous les cantons. De plus, cette reprise doit être sécurisée, préparée et précisée. Il est essentiel de ne pas se précipiter et de s'assurer d'une organisation qui garantisse la sécurité sanitaire des enseignant·es, des élèves et de toutes les personnes travaillant au sein des établissements, en prenant toutes les mesures nécessaires pour respecter et faire respecter les normes d'hygiène et de sécurité préconisées par la Confédération. Cette sécurité sanitaire est la priorité. Le 29 avril, les garanties à ce sujet devront être claires lorsque la décision du retour à l'école sera prise. Sans elles, la réouverture des écoles doit être exclue.

Il est essentiel de ne pas se précipiter et de s'assurer d'une organisation qui garantisse la sécurité sanitaire du personnel enseignant et des élèves, plus encore pour celles et ceux qui sont à considérer à risques et donc particulièrement vulnérables. Cette sécurité sanitaire est prioritaire aux yeux du SER, surtout que du côté des milieux économiques, des voix s'élèvent déjà pour que les écoles libèrent les parents « travailleurs » de l'obligation de garde de leurs enfants. L'application des mesures de sécurité et d'hygiène, ainsi que des mesures propres au milieu scolaire, doit être discutée entre les autorités et les associations professionnelles avant leur publication. La fermeture des écoles le 13 mars a pris tout le monde de court, ce qui a augmenté les difficultés sur le terrain. Cette nouvelle période doit absolument être préparée avec les professionnel·les connaissant le terrain.

Si le retour à l'école a lieu le 11 mai, il faudra tenir compte de l'absence des enseignant·es et des élèves vulnérables, d'une part en remplaçant les collègues concerné·es par des personnes formées, et d'autre part sans augmenter les inégalités entre les élèves.

Ainsi, avant cette reprise, il sera indispensable d'accorder du temps aux enseignant·es et aux équipes pédagogiques qui doivent se retrouver pour préparer l'accueil des élèves.

En effet, il faudra tenir compte des conséquences de la pandémie sur le moral des enseignant·es, possiblement affecté·es par des décès de proches ou confronté·es à des situations difficiles. Elles et ils sont par ailleurs mobilisé·es depuis des semaines pour assurer la continuité pédagogique ou l'accueil d'enfants de familles sans possibilité de garde.

Les enseignant·es devront aussi travailler à l'accueil des élèves qui, de même, auront vécu ce moment difficile. Elles et ils devront pouvoir compter sur les services et offices d'aide et de soutien existant dans les cantons. Ceux-ci devront donc être aussi renforcés.

Le lien avec les familles sera également important à privilégier. Le moment de cette reprise ne pourra pas être considéré comme un simple retour en classe après une période de vacances.

Se retrouver à l'école avant les vacances d'été peut être une chance, à condition de le faire sans précipitation et dans de bonnes conditions. Ce temps devra d'abord être mis à profit pour retrouver un lien éducatif, pour renouer avec les élèves qui se seront le plus éloigné·es de l'école pendant cette période et pour reprendre contact avec les apprentissages. Le retour à l'enseignement et aux évaluations selon le plan d'études ne doit se faire que dans un deuxième temps.

La priorité reste et doit rester la protection sanitaire de la population dans son ensemble. Pour le SER, une reprise ne sera possible que si toutes les conditions de sécurité sont réunies pour les élèves, les enseignant·es et les autres personnes travaillant dans les établissements scolaires. Si cela ne devait pas être le cas, il est illusoire de croire possible une réouverture des écoles.

*Contacts : Samuel Rohrbach, président : president@le-ser.ch ; 079 251 22 42
Olivier Solioz, vice-président : presidence@spval.ch; 079 286 67 90*